

# Compte rendu

---

**comité consultatif suivi évaluation**

**27 janvier 2017**

Organisme	Nom - Prénom	Contact
AG	Marie Basinski	<a href="mailto:mbasinski@cr-champagne-ardenne.fr">mbasinski@cr-champagne-ardenne.fr</a>
	Lise Boucher	<a href="mailto:Lise.BOUCHER@paysdelaloire.fr">Lise.BOUCHER@paysdelaloire.fr</a>
	Marie Capdevila	<a href="mailto:Marie.CAPDEVILA@regioncentre.fr">Marie.CAPDEVILA@regioncentre.fr</a>
	Jérôme Chassaing	<a href="mailto:jchassaing@REGIONPACA.FR">jchassaing@REGIONPACA.FR</a>
	Mathieu Fritz	<a href="mailto:mfritz@cr-bourgogne.fr">mfritz@cr-bourgogne.fr</a>
	Sylvie Godard	<a href="mailto:Sylvie.GODARD@normandie.fr">Sylvie.GODARD@normandie.fr</a>
	Hadjira Hadji	<a href="mailto:hadjira.hadji@laregion-alpc.fr">hadjira.hadji@laregion-alpc.fr</a>
	Emmanuel Jaeck	<a href="mailto:Emmanuel.JAECK@laregion.fr">Emmanuel.JAECK@laregion.fr</a> ,
	Boris Menou	<a href="mailto:Boris.MENOU@nordpasdecalaispicardie.fr">Boris.MENOU@nordpasdecalaispicardie.fr</a>
	Lucie Paquet	<a href="mailto:lucie.paquet@iledefrance.fr">lucie.paquet@iledefrance.fr</a>
	Christelle Pouchin	<a href="mailto:christelle.pouchin@iledefrance.fr">christelle.pouchin@iledefrance.fr</a>
	Françoise Priou	<a href="mailto:F.PRIOU@laregion-alpc.fr">F.PRIOU@laregion-alpc.fr</a>
	Delphine Serra	<a href="mailto:Delphine.Serra@bourgognefranche.comte.fr">Delphine.Serra@bourgognefranche.comte.fr</a>
	Mireille Willmann	<a href="mailto:mireille.willmann@grandest.fr">mireille.willmann@grandest.fr</a>
Marie Zapata	<a href="mailto:marie.zapata@normandie.fr">marie.zapata@normandie.fr</a>	
ODR	Cédric Gendre	<a href="mailto:cedric.gendre@inra.fr">cedric.gendre@inra.fr</a>
ASP	Laurent Vignaud	<a href="mailto:Laurent.Vignaud@asp-public.f">Laurent.Vignaud@asp-public.f</a>
MAAF	Maria Cosme (BCDR)	<a href="mailto:maria.cosme@agriculture.gouv.fr">maria.cosme@agriculture.gouv.fr</a>
	Marc Longhi	<a href="mailto:marc.longhi@agriculture.gouv.fr">marc.longhi@agriculture.gouv.fr</a> ,
	Anne Auger (BCDR)	<a href="mailto:anne.auger@agriculture.gouv.fr">anne.auger@agriculture.gouv.fr</a>
	Patricia Andriot (BAT)	<a href="mailto:patricia.andriot@agriculture.gouv.fr">patricia.andriot@agriculture.gouv.fr</a>
Président du Comité de pilotage de l'évaluation ex-post du PDRH	Gilles Allaire	<a href="mailto:Gilles.Allaire@inra.fr">Gilles.Allaire@inra.fr</a>
Cabinet EPICES	Laurent Barbut	<a href="mailto:laurent.barbut@epices-net.fr">laurent.barbut@epices-net.fr</a>
Cabinet ADE	Monica Beck	<a href="mailto:Monika.Beck@ade.eu">Monika.Beck@ade.eu</a>
Région de France	excusé	<a href="mailto:pgruselle@regions-france.org">pgruselle@regions-france.org</a>
CGET	excusé	<a href="mailto:arnaud.marty@cget.gouv.fr">arnaud.marty@cget.gouv.fr</a>



## Ordre du jour

- Introduction et actualité du suivi-évaluation
- Synthèse de l'évaluation ex post du PDRH (notamment effets et impacts du programme)
  - présentation
  - retour des participants
- état des lieux pour l'évaluation 2017 et disponibilité des données
  - échange sur la mise en œuvre
- retour sur le séminaire de décembre.
- point divers

### I. Introduction et actualité du suivi-évaluation

### II. Présentation de l'évaluation ex post du PDRH 2007 2013

#### Bilan sur le déroulement de l'évaluation

L'étude, réalisée par Epices ADE, a démarré en janvier 2015. |

Rappel des attendus de l'évaluation : 2 questions évaluatives règlementaires par mesures, 16 questions évaluatives transversale et 10 nationales.

Principales difficultés rencontrées :

- Retards de financement de l'ODR et des études satellites (travaux menés par des équipes de recherches en complément à l'évaluation);
- Mise à disposition tardive de données à l'ODR (ICHN, 1<sup>er</sup> pilier, etc.) ;
- Problèmes récurrents concernant les données : données OSIRIS peu mobilisables pour le calcul des indicateurs de résultats et d'impacts (plus utiles pour la réalisation) ; seule la saisie des indicateurs de réalisation au niveau dossier étant implémentée sous OSIRIS conformément aux besoins exprimés lors de la mise en œuvre du RDR2.
- Difficultés d'appariement des différentes bases (MSA, etc.) ;
- Insuffisance des données de contexte (biodiversité HVN, etc.) ;
- Difficultés à mobiliser les parties prenantes.

L'évaluateur souligne l'importance relative des enquêtes qui ont été menées en complément des données quantitatives.

#### Remarques sur la méthodologie

Le croisement des mesures et des QE a été analysé au-delà des simples axes du PDRH. L'arbre d'objectif initial du PDRH n'est pas nécessairement approprié (simpliste, général, pas adapté au niveau régional). Le questionnaire européen présente quant à lui une légitimité européenne plus que nationale et ne tient pas compte des adaptations locales. L'évaluateur a donc juxtaposé les deux référentiels ainsi qu'une comparaison aux résultats de la programmation précédente.

Méthodologies adoptées pour l'analyse des effets : études de cas, enquêtes (importante déperdition d'information du fait de la faible part d'adresses mails disponibles bénéficiaires, du faible taux de réponse et de maintien des structures et bénéficiaires dans la durée), traitements statistiques par approche contrefactuelle (approche prônée par CE).

Traitement statistique à partir de données d'individus (RICA) et communes (données emplois, maintien des services).

Enjeu / échantillonnage / approche contrefactuelle à l'échelon régional : il faut un échantillon suffisant pour obtenir une représentativité de la population étudiée. Pour le dispositif 121A (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage), le rapprochement bénéficiaires/individus RICA a été fait à l'échelle nationale.

## Conclusions

### **Deux exemples de résultats d'analyse des effets :**

- effet PMBE sur compétitivité filière lait et bovins viande : Augmentation significative de la main d'œuvre, de la valeur ajoutée et de l'EBE (voir rapport).
- effet emplois axe 3 : +14 emplois par communes bénéficiaires. Effet maintien service. LEADER n'a pas eu d'effet net mais un effet d'entraînement.

### **Conclusions générales, une efficacité constatée :**

- **Axe 1** (1/4 du budget FEADER) :
  - Capacité d'innovation : efficacité a priori faible. Faible mobilisation des mesures.
  - adaptation de la production : contrasté selon régions et soutien des filières de qualité.
  - Modernisation des exploitations : résultats sensibles sur la valeur ajoutée, performance énergétique, conditions de travail et taille mais moins sur la productivité du travail et transmissibilité.
  - Filière bois : effet a court terme sur mobilisation et conditions de travail. Approche filière insuffisant. Effet LT difficiles à apprécier mais a priori pas à la hauteur des enjeux.
  - environnement : PPE PVE
  - Question CE / compétitivité secteur agricole centrée sur la valeur ajoutée : l'analyse conclue a des effets plus larges.
- **Axe 2**
  - ICHN : effet démontré sur maintien de l'emploi et occupation équilibrée du territoire. Efficacité moindre sur la déprise en montagne et la concurrence des céréales en piémont
  - N2000 : réalisation plus ciblées sur zones a enjeux / période précédente : impact positif probable sur biodiversité mais pas d'indicateur pour l'évaluer.
  - forêt : effet plan chablis Aquitaine su reconstitution peuplements mais moins facile à évaluer en méditerranée / DFCI.
  - biodiversité : effet limité a très limité
  - climat : effet globalement limité sur la conso d'énergie.
- **Axe 3**
  - diversification agri : effet sur emploi et CA ; manque d'indicateur pour juger de la diversification des activités éco.
  - attractivité : effet sur équipements et solde migratoire
  - patrimoine : effet positif
  - QE sur diversité emploi et qualité de vie : pas de définition harmonisée sur les déterminants. Effet propre sur les services et les conditions de travail (PMBE et exploitations forestières) ; patrimoine.
  - Finalement l'évaluation est plus positive que les conclusions de la mi-parcours.
- **Axe 4**
  - effet mitigé sur caractère partenarial ou intégré des stratégies
  - caractère innovant très variable
  - coopération transnationale très difficile à mettre en œuvre
  - amélioration de la gouvernance locale : effet clair sur partenariat public/privé
  - Contribution aux objets UE : effet sur qualité de vie et effet d'entraînement sur axe 3 (diversification ESS Eco circulaire) mais pas généralisé.

### Facteurs renforçant l'efficacité :

- lisibilité liée au regroupement des mesures 2<sup>nd</sup> pilier dans un seul programme.
- possibilité d'adapter au niveau régional a permis de conforter des stratégies régionales lorsqu'elles existent.
- articulation politiques Nat (AB CC)
- couplage des leviers d'action matériel / immatériel (ex N2000, leader, foret, etc)
- ciblage
- sélectivité des projets (AAP)

### Facteurs limitant l'efficacité :

- pilotage stratégique du programme perfectible
- lourdeurs liées à l'adaptation des stratégies (3 échelles de décision)
- système de suivi insuffisant
- les modes de mise en œuvre passent encore trop peu par des AAP
- logiques d'action trop simplifiées (un objectif / une mesure)
- définition d'une stratégie renvoyée à l'échelle régionale
- Articulations peu lisibles voire incohérente avec le 1<sup>er</sup> pilier (ex basculement des aides AB)
- absence de recherche de synergie avec les autres fonds
- concurrence des autres dispositifs nationaux (ex : performance énergétique)
- importance financière de la continuité vs adaptation aux nouveaux besoins.
- Déficit de moyens FEADER alloués à l'innovation

### Recommandations

R1 : Soutien de l'innovation. Préciser la théorie d'action pour favoriser l'innovation. Maintien de la capacité d'innovation de LEADER. Mettre en place des projets collaboratifs dans la filière bois. S'assurer de l'éligibilité des nouvelles structures collaboratives (SCIC, coopératives d'emploi agricole).

R2 : renforcer les approches intégrées acteurs/territoires. Approches filières (IAA). Combinaison d'outils (ex : foret animation + investissements).

R3 : renforcer la cohérence externe : 1erP/2eP ; articulation des différents soutiens aux IAA ; politique énergies renouvelables.

R4 : territorialisation des programmes : s'appuyer sur des territoires de projet

R5 : renforcer la sélection des projets : AAP, critères, accompagnement, favoriser combinaisons et modulation des aides

R6 : Lisibilité et accessibilité aux programmes : programme d'action de communication, relais d'information ; faciliter l'accès aux aides.

R7 : disposer d'outils de suivi évaluation performants. Eléments de caractérisation des bénéficiaires, distinguer le RAMO de l'évaluation in itinere thématique, renforcer les connaissances sur l'évaluation des effets environnementaux.

## Echange avec les membres et pistes de réflexion

L'hétérogénéisation des données de base sur 2014-2020 rendra très difficile l'évaluation ; sont évoqués :

- L'implication du RRN pour aider à mutualiser des ressources nécessaires aux évaluations.
- Le développement de socle commun de données tel que le référentiel postes de dépenses et indicateurs travaillés pour le PCAE
- Un travail sur les appariements de bases de données par l'ODR
- L'opportunité de dépasser le cadre de l'UE quant à la structure de l'évaluation ( ?)
- Améliorer et anticiper la disponibilité des données surfaciques

Le Rapport final est prévu pour mi-février (et sera disponible sur le site de l'ODR entre autre).

### III. Disponibilité des données

#### 1. Données pour la déclaration d'engagement (= Table A du RAMO)

- **Données SIGC** : Il est rappelé qu'au Groupe Technique de Suivi Evaluation (GTSE) du 18/11/2016 (conférence téléphonique) les besoins pour la déclaration d'engagement (engagements du 01/01/20XX au 31/08/20XX et du 01/09/20XX au 31/12/20XX) s'agissant des données ISIS ont été exprimés auprès de l'ASP. Concernant l'accès à ISIS : il est rappelé que les AG ont accès à ISIS ; les référents en région peuvent fournir des habilitations.
  - Il est proposé que l'ASP fournisse régulièrement aux AG les données des engagements SIGC à inclure dans ces déclarations d'engagement.
  - Par ailleurs les AG rappellent la nécessité d'un guide pour l'utilisation d'ISIS afin que celles-ci puissent obtenir les restitutions selon leurs besoins.
- **Focus MAEC** : Pour les engagements il est nécessaire de préciser la définition de l'engagement annuel : en effet il faut différencier les engagements pour les 5 ans qui consomment les enveloppes et les montants valorisés au moment de la réinstruction qui intervient chaque année de l'engagement quinquennal. Selon la définition du Guide de la CE (monitoring août 2015, p.4) il convient de déclarer les montants annuels :  
*« for multi-annual commitments (M10 Agri-environment-climate), the commitment is defined annually when the annual claimed expenditure is submitted ». C-A-D suite à la déclaration annuelle (sur « telepac ») du demandeur d'aide, il faut prendre les montants valorisés / engagés qui en résultent. Cela pose la question de la date « d'engagement » à retenir pour une campagne (15 mai fin de déclaration, ou autre ?). C'est un élément à définir avec l'ASP selon les étapes d'instruction.*

#### 2. RAMO 2017

- **Accès à l'ODR** :

**HSIGC** : Point prévu ODR/ ASP le 31/01

**SIGC** : Point prévu ODR/ ASP : Toujours en attente d'une sollicitation du MAAF.

L'ODR n'a pas de visibilité jusque-là sur la transmission de ces données, notamment des données ICHN.

- **MAJ des instruments OSIRIS avec l'écran indicateurs : échanges avec la salle**

L'écran indicateur des DDMO est validé par les Régions et devra également être validé en COMOP.

Mi – Février : implémentation par l'ASP de l'onglet dans la V6 du DDMO.

Pour les outils déjà en production un DDMO mode ref sera nécessaire.

Pour les outils en test il sera possible de profiter du retour de test pour l'intégrer (dans DDMO MEV).

Ensuite, les SI devront saisir les données. L'ASP rappelle que le niveau de saisie des dossiers impactera données disponibles.

- Rappel : « notion d'opérations achevées » & dossiers à valoriser dans le RAMO

Opérations achevés = opération qui a été physiquement achevée ou mise entièrement en œuvre, et pour laquelle tous les paiements liés ont été faits par le(s) bénéficiaire(s) et la contribution publique correspondante payée. Quels dossiers valoriser ?

Le choix de valorisation des dossiers reste à la discrétion de chaque AG. Il est conseillé de conserver la même règle chaque année afin de conserver les mêmes références. Changer de méthode entre deux RAMO peut aussi amener à comptabiliser deux fois le(s) même(s) dossier(s).

La CE (C. Derzelle - réunion GTRSE du 16-12-2016) a précisé que le principe général est que le dernier RAMO fait foi notamment en vue du cadre de performance qui sera analysé avec les données du RAMO 2018.

Certaines AG ont choisi de valoriser les dossiers dits « en premier passage soldé ».

Pour les extractions Valosiris, il sera plus fiable de filtrer les dossiers avec un rapport paiement/engagement à > 80% (car l'acompte est non permis au-delà de 80 %) + dernière demande de paiement avant le 31/12 + statut « au moins réalisé complet ».

Remarque : le statut du dossier est sujet à variations en raison des rattrapages des dossiers engagés/payés depuis 2015. Le rattrapage ne concerne pas les dossiers de la transition.

Lors des travaux pour le RAMO 2016 et sur demande de différentes AG, l'ODR a laissé au choix 3 périmètres pour calculer les réalisations à partir des « opérations achevées ». Ces périmètre seront repris pour les travaux du RAMO 2017 y compris pour les dossiers hors transition. Les deux premiers se basent sur les dossiers soldés (selon date du 1er ou dernier passage à l'état soldé) :

- Le périmètre des données limité au volet 2 de la transition pour les dossiers dont la date du **premier** passage à l'état soldé est incluse entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015 et dont les paiements sont renseignés.

- Le périmètre des données limité au volet 2 de la transition pour les dossiers dont la date du **dernier** passage à l'état soldé est incluse entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015 et dont les paiements sont renseignés.

Le troisième a été élargi aux dossiers suivants :

- Le périmètre des données limité au volet 2 de la transition pour les dossiers « réalisés complets »



ou « totalité de l'engagement payé » dont la date de dernier paiement est incluse entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015 et dont les paiements sont renseignés.

Ces règles sont valables pour les mesures traitées dans OSIRIS. Pour la mesure 10 (MAEC) une « réalisation intermédiaire » se basant sur le paiement d'une campagne est à comptabiliser lorsque l'aide est payée (cf. monitoring 2015, p.4). Pour la mesure 13 ICHN, une opération est achevée lorsque l'aide a été payée pour une campagne donnée = aide annuelle [faut-il prendre comme date de réalisation l'acompte ou le totalité du versement ? pour l'ancienne programmation nous avons considéré qu'un dossier était achevé dès paiement de l'acompte].

#### ■ Prêts bonifiés

Définition de la Commission : Les prêts bonifiés sont un cas particulier dans le monitoring. Une opération est achevée lorsque la construction/l'achat a été physiquement réalisé. C'est à ce moment que la dépense restante se rattachant au prêt est prise en compte (bonification d'intérêt) (en principe cette information est connue à ce stade même si elle n'a pas eu de paiement).

Comment les comptabiliser - Position conseillée par DGPE : Les dossiers sont pris en compte à la fin du PE (>5 ans). Au delà de cette date, un jeune agriculteur ne peut plus souscrire à une nouvelle bonification.

On comptabilise les PB qui sont sollicités entre 2014-2016 (montant cumulés durant cette période) et dont la date d'installation est supérieure à 5 ans (PE réalisé). Autrement dit : on extrait tous les dossiers PB pour lesquels la date d'installation du dossier d'aide à l'installation correspondant (lien via le numéro osiris du dossier AI) est supérieure à 5 ans.

**Une note de l'ODR expliquera la règle de comptabilisation et pourra être reprise pour le RAMO. Elle devra être validée (MAAF et AG)**

La date d'installation est obtenue grâce au numéro de dossier DJA rattaché (c'est une information renseignée dans le dossier DJA). [Est-ce qu'il y a des cas de PB sans DJA ?]

- DJA rattachés aux précédentes programmations  
Rappel : 3 types de dossiers : acquisition progressive de capacité professionnelle, passage d'ATS en ATP, réinstallation.  
Une note a été diffusée courant été 2016 pour la gestion de ces dossiers. La note précisait que ces dossiers seraient pris en charge intégralement en crédits d'Etat (donc non valorisable dans le RAMO).  
Le régime d'aide prévu pour ces dossiers était le régime de de minimis.  
Or, ce régime n'est pas applicable pour les dossiers dits « acquisition progressive de la capacité professionnelle » et « passage d'ATS en ATP » qui s'appuient sur le régime PDR et sont financés en top up. Par conséquent, ils seront à inclure dans le RAMO. Leur nombre ne devrait pas être important (une centaine tous PDR).

☛ **Il faudrait que ces dossiers soient repris par la requête D02 de Valosiris pour être traités par l'ODR.**

Par ailleurs, les dossiers avant le 1er janvier 2015 ont été décofinancés : pour dossiers ATS passé en ATP  
Toutefois certains dossiers après le 1er janvier 2015 ont pu être cofinancés et seront à comptabiliser.

Enfin, faut-il faire un double compte DJA + PB (= 2 bénéficiaires) ? Les AG n'ont pas calculé les cibles avec double compte (ont compté qu'un bénéficiaire pour DJA et PB). Par conséquent cibles sous-évalués. Le double compte est à réaliser pour les RAMO car il est considéré qu'il s'agit de deux dispositifs différents.

- **ICHN** : Il est possible de déduire les données des dossiers engagés à partir des paiements. Le BDRC relaie auprès de l'ASP le besoin des données sur les données ICHN 2015.  
  
☞ **Il est urgent de rendre disponibles ces données notamment pour le travail des évaluateurs recrutés par plusieurs régions.**
- **MAEC** : Pas de réalisation dans le RAMO 2017. Pour les données cumulées : reporter les données du RAMO 2016.

#### IV. Question à poser

- **Actualisation des indicateurs pour le calcul des valeurs cibles (indicateurs de contextes)**

Par ailleurs pour le calcul des cibles et la question la réactualisation des valeurs cible (notamment du dénominateur) ? En effet, le document européen renvoie à une actualisation d'au moins 2013 ; or SFC fait le lien entre les tableaux pour le calcul des cibles ; si une actualisation est réalisée, l'impact sera sur tous les tableaux concernés....

Attention, (à confirmer par Marc Longhi, et Derzelle ?), une modification des indicateurs dans un PDR doit être prise en compte pour ce RAMO seulement si elle a été validée par la CE avant le 31 décembre 2016. Sinon, les modifications interviendront au prochain RAMO.

- **Accès à des données complémentaires de la statistique agricole pour travaux d'évaluation (à venir) :**

Les évaluateurs peuvent demander à traiter des données statistiques produites par le Service Statistiques et Prospectives (SSP) du Ministère. Une partie de ces données sont publiques mais secrétisées (résultat non affiché si moins de 3 individus) et anonymisées. Pour accéder aux données individuelles, il faut monter un projet dans le CASD (<https://casd.eu>) et nécessite l'utilisation d'un matériel spécifique à louer (ordinateur avec reconnaissance d'empreinte).

C'est donc une démarche payante et administrativement longue (validation du CNIL, CNIS, convention RICA avec le SSP etc.) qu'il faut anticiper si nécessaire car inopérable dans le temps court d'une évaluation. L'ODR a un accès pour un projet d'étude satellite, mais ne peut mettre actuellement des moyens en personnel à plein temps pour répondre à des besoins spécifiques des AG.

Question, possible mutualiser les moyens et méthodes (ex recrutement d'un statisticien le temps de l'évaluation dédié aux travaux CASD en appui aux bureaux d'études, etc.). Des solutions sont possibles aussi à voir avec le SSP si le besoin est identifié ?

